

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/09/21a

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 septembre 2018 - Délibération n° 2018/09/21a

Retire et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2018/09/21 visée le 25/09/2018

Objet : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 12 septembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – PARIS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – PIERRE – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – MOREAU – JOUANNY – HYLAIRES – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – SCAFONE – TOUZET – LABORDE et Mmes BERNARD – JOUANNETAUD – POUGET-CHAUVAT – COLON – et DEFEMME.

Pouvoirs :

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. LABORDE donne pouvoir à M. SZCEPANSKI

Suppléances : M. PARIS remplace M. SIMON-CHAUTEMPS – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	45	49			
Pour	Contre				
49	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle la délibération n° 2018-04-31a relative à la mise en place du RIFSEEP, modifiée par la délibération n°2018-05-52a du 31.05.2018.

Considérant l'avancement du travail sur l'organigramme de la collectivité,

Considérant les incidences de ce travail sur la mise en adéquation entre fonction et grade et donc la mise à jour dans le cadre de groupes de fonctions du RIFSEEP,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération l'historique en matière de ressources humaines de la collectivité fusionnée,

Considérant enfin les difficultés de recrutements rencontrées par la collectivité sur différentes fonctions,

Il est nécessaire de procéder à l'ajustement des fonctions au sein des différents groupes.

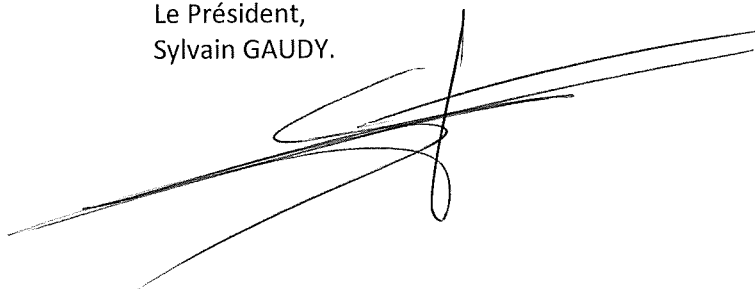
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Dit que les fonctions seront modifiées tel que proposé dans le tableau ci-après :

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



République Française
 Département de la Creuse
 Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/09/21

Catégorie	Groupes	Fonctions recensées dans la collectivité	Cadre d'emplois	Montant annuel minimal IFSE	Montant annuel maximal IFSE	Montant annuel maximal CIA	Rappel montant maximal global (IFSE+CIA) applicable à la Fonction Publique d'Etat
A	A1	DGS	Attachés territoriaux	16 800 €	36 000 €	3 600 €	42 600 €
	A2	DGA- Directeur RH	Attachés territoriaux	14 400 €	30 000 €	3 000 €	37 800 €
	A3	Responsables de pôles- Directeurs	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux	9 600 €	24 000 €	2 400 €	30 000 €
	A4	Responsables de services-chargés de missions ou de projets	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux	5 400 €	16 800 €	1 680 €	24 000 €
B	B1	Responsables de services, de pôles DGA- Directeur RH	Rédacteurs territoriaux Animateurs Techniciens territoriaux Educateurs de Jeunes Enfants	4 200 €	16 800 €	1 680€	19 680 €
	B2	Assistante de direction-chargé de communication-poste de coordination-responsables d'équipement	Rédacteurs territoriaux Techniciens territoriaux	3 000 €	12 000 €	1 200 €	18 200 €
	B3	Comptables-gestionnaires immobiliers-poste d'instruction avec expertise -fonction de suppléance au responsable	Rédacteurs territoriaux Animateurs Techniciens territoriaux Ingénieurs territoriaux	2 400 €	10 800 €	1 080 €	16 645 €
C	C1	Responsables de services et suppléance au responsable de service	Adjoints d'animation Adjoints techniques Agents de maîtrise	2 400 €	10 800 €	1 080 €	12
	C2	Comptables-gestionnaires immobiliers-agent de prévention-fonction opérationnelle spécialisée	Adjoints administratifs Adjoints techniques Adjoints d'animation Agents de maîtrise	1 800 €	9 600 €	960 €	12
	C3	Accueil, archives, technique, agent d'exécution	Adjoints administratifs Adjoints techniques	1 200 €	4 800 €	480 €	12

Envoyé en préfecture le 26/09/2018

Reçu en préfecture le 26/09/2018

Affiché le

ID : 023-200067189-20180920-20180921A-DE

10 €

12



12